



CONSIGNES D'INSCRIPTION

Vie Scolaire

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté pour la rentrée de février 2026 en classe de seconde. Son inscription aura lieu selon le calendrier ci-dessous :

Pour le bon déroulement des inscriptions, ce planning est à respecter strictement !

Collège Baudoux : **Lundi 15 décembre de 7h30 à 14h30**

Collège Mariotti : **Mardi 16 décembre de 7h30 à 14h30**

Collège de Tuband et hors secteur : **Mercredi 17 décembre de 7h30 à 14h30**

Vous vous présenterez avec les pièces suivantes : en salle A 02

- Une Copie du bulletin du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème}
- Le dossier d'inscription (recto-verso) et la fiche de renseignements dûment remplie (de manière lisible) et signée.
- 4 photos d'identité :
 - ✓ 1 à coller sur la fiche de renseignement vie scolaire
 - ✓ 1 à coller sur la fiche infirmerie
 - ✓ 1 avec au dos : le Nom, Prénoms pour le carnet de correspondance
 - ✓ 1 photo pour la carte de cantine (si inscription à la demi-pension)
- Photocopie de quittance (électricité, eau, téléphone)
- Photocopie du livret de famille (parents et enfant concerné) et modalités de garde si jugement de divorce.
- La fiche infirmerie complétée (recto-verso) et accompagnée **obligatoirement du certificat de vaccination scolaire et de la photocopie des ordonnances de traitements**

Rappel : Les vaccinations sont obligatoires et exigées à l'inscription pour être scolarisé (calendrier vaccinal de la Nouvelle Calédonie). En cas de contre-indication, il faudra fournir obligatoirement un certificat médical.

- La fiche financière accompagnée des pièces demandées selon le régime choisi
- **si votre enfant est boursier il est impératif de fournir l'attestation 2025.**
- Le formulaire d'adhésion (facultatif) à la Maison des Lycéens et son règlement en chèque ou espèces de 1000 Cfp.
- Les demandes d'admission à l'internat devront être complétées sur place.
- L'assurance responsabilité civile est à fournir à toute requête de l'établissement.

Les élèves désireux de pratiquer le sport en UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) doivent fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique sportive ».

Attention : Aucune photocopie ne sera effectuée sur place et les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.